

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/02/2018

Date d'affichage : 15/02/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 22 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 22 février 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Marc Étienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La commune a été sollicitée par la municipalité de Cavalaire aux fins d'organiser une exposition consacrée au coq.

Pour réaliser cette manifestation, l'organisateur sollicite auprès de la commune de Cogolin le prêt d'un ensemble d'objets, d'œuvres et d'images, représentant le coq.

L'exposition aura lieu à la Médiathèque de Cavalaire - 305 rue du Port, 83240 Cavalaire-sur-Mer, du 04 avril au 19 mai 2018.

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

ID : 083-218300424-20180222-2018_32-DE

Berger
Levrault

- 7 MARS 2018 N° 2018/2-11

CM 22/02/2018

N° 2018/032

CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES ET D'OBJETS A LA MEDIATHEQUE DE CAVALAIRE SUR MER

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2112-1 ;

Vu la demande formulée par la ville de Cavalaire - 305 Rue du Port, 83240 Cavalaire-sur-Mer, sollicitant le prêt d'objets et œuvres ayant trait au coq pour les besoins d'une exposition ;

Considérant que la commune possède plusieurs œuvres et objets sur ce thème ;

Considérant qu'une convention de prêt régit les droits et obligations des deux parties ;

Après avoir entendu l'exposé, qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant pouvant intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,


Marc Étienne LANSARD

